

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an 2022, le 16 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Vote
A la majorité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, Mme JAN Valérie, M. BOUTTIER Yvon, Mme LAVENANT Elodie, Mme KRETZ Claude, M. LE PESSEC Gilles, M. LEFRANC Xavier, M. LE COQ Fabrice, M. CARO Gwenaél, M. LE PABIC Jean-Philippe, Mme CORRIGNAN-MORVAN Enora,

Excusé(s) ayant donné procuration: Mme JANNOT DUVERGER Cécile à Xavier LEFRANC, M. LEFEBVRE Nicolas à Jean-Philippe LE PABIC, Mme TOUPIN Karinne à Valérie JAN

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Pontivy
Le : 19/09/2022

Et

Publication ou notification du :

19/09/2022

A été nommée secrétaire : M. Fabrice LE COQ

2022_9_2 – VENTE DE CHEMINS RURAUX - PROCEDURE ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des propriétaires riverains ont demandé à acheter des chemins ou tronçons de chemins ruraux situés sur plusieurs secteurs de la commune.

Ces chemins ayant cessé d'être affectés à l'usage du public et ne présentant aucun intérêt à rester dans le domaine privé communal, le Conseil Municipal peut décider de leur vente après enquête publique. Il convient donc de délibérer pour lancer la procédure.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE LANCER** la procédure d'enquête publique
- **DE VENDRE**, pour l'euro symbolique, les chemins ou tronçons de chemins ruraux ne représentant aucun intérêt à rester dans le domaine privé communal.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais de bornage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/09/2022

Le Maire, Yolande KERVARREC

